



PICHETA

Travaux Publics & Environnement

13, route de Conflans
95480 PIERRELAYE

Tél. : 01 34 64 34 34
Fax : 01 34 64 14 51
E-mail : secretariat@picheta.fr

SIRET 317 896 652 00052

Pierrelaye, le 26 juin 2017

Monsieur le Préfet du Val d'Oise
DDT/SAFE Pôle Environnement
et Installations Classées CS20105
5, Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX.

Objet : DEMANDE D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DEDIEE AUX DECHETS DE CONSTRUCTION CONTENANT DE L'AMIANTE, dans le cadre de la remise en état des terrains exploités par l'extension de carrière autorisée par arrêté préfectoral du 18/04/20106

POURSUITE ET PROLONGEMENT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES ASSOCIEES AUTORISEES
Installation de transit, de recyclage et de valorisation de déchets non dangereux inertes

Adresse : Chemin Rural n°2, de Saint-Martin-du-Tertre à Paris Lieux-dits : "Le Champ Gonelle, La Montagne du trou à Guillot" 95270 SAINT MARTIN DU TERTRE.

Monsieur le Préfet,

Notre société exploite depuis une quinzaine d'année sur la commune de Saint-Martin-du-Tertre des activités de carrière de sablon associées, dans le cadre de leur remise en état, à des capacités de stockage déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Ces activités de stockage coordonnées à l'exploitation de la carrière ont été rangées depuis 2012 en tant qu'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. A ce titre, notre installation de carrière et d'ISDND actuelle, autorisée en 2007 puis par un arrêté de prescriptions complémentaires du 30/10/2014 permet de répondre aux besoins croissant de filière sécurisée pour la prise en charge de ces déchets issus des opérations de désamiantage des nombreux ouvrages historiques du BTP contenant de l'amiante.

Devant le nouveau contexte d'une importante évolution du rythme d'exploitation liée à ces apports croissants depuis 2014 et de l'adaptation notre exploitation à la gestion sécurisée de ces flux, dans le respect des prescriptions préfectorales, les capacités de l'ISDND actuelle arriveront à leur terme dans les tous prochains mois, contrairement aux projections initiales de 2007.

Compte tenu de l'évolution de cette filière spécifique, des capacités résiduelles du site actuelle mais également des nouvelles dispositions réglementaires inhérentes à ces activités, et dans l'optique d'assurer une réponse pérenne aux besoins régionaux de réception de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante tout en garantissant une continuité de fonctionnement de ce service, nous avons échangé depuis plusieurs mois avec vos services techniques et réglementaires sur un projet d'extension de cette activité dans le cadre de la remise en état du périmètre d'extension de carrière autorisée en 2016.

A ce titre et en vue de répondre à ces objectifs de continuité de fonctionnement de ce service, pour une nouvelle période de capacité de l'ordre de vingt ans, Je soussigné, Jérôme BOUCHERET, de nationalité française, agissant en qualité de Directeur d'agence de la société PICHETA, dont le siège social est situé au 13, route de Conflans - 95480 PIERRELAYE,

Sollicite, sur le territoire de la commune de SAINT MARTIN DU TERTRE, en long du chemin rural n°2 de Saint Martin du Tertre à Paris aux Lieux-dits "Le Champ Gonelle, La Montagne du trou à Guillot et Frêne du Haut de Rossay" :

- **L'autorisation d'extension de l'activité d'ISDND dédiée aux déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante au sein du périmètre de l'extension de carrière autorisée en 2016 pour 14 ans, dans le cadre de sa remise en état et pour une durée complémentaire à celle-ci de 9 ans (Rubriques 2760-2 / 3540)**
- **L'autorisation de poursuivre et de prolonger dans cette période complémentaire l'exploitation d'une installation mobile de concassage-criblage de produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes (Rubrique 2515-1a) et une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes (Rubrique 2517-3)**

Conformément aux dispositions issues du Code de l'environnement concernant les demandes d'autorisation préfectorales, vous voudrez bien trouver dans le présent dossier l'ensemble des pièces et études requises,

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à cette demande d'autorisation d'exploiter, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma plus haute considération.

Jérôme BOUCHERET
Directeur d'agence

ENTREPRISE PICHETA
S.A.S. au Capital de 102 548 €
13, route de Conflans - tél. : 01 34 64 34 34
95480 PIERRELAYE
R.C.S. Pontoise B 317 896 652

PJ : Dossier de demande d'extension d'ISDND (6 exemplaires + CD-ROM)